

## COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le trois octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LONGWY SUR LE DOUBS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre THIÉBAUT.

**PRÉSENTS** : BAILLY Sylvain, BOBET Myriam, BOGNON Céline, CLAVIER Dominique, CHAPUIS Maurice, CHARTON Laurent, DURY Lionel, JEANNEAUX Jean-Claude, LOGRE Jean-Louis, PEGUILLET Laurence, POULEAU Valérie, ROBERT Jean-Marie et THIÉBAUT Pierre.

**ABSENT(S) EXCUSES** : LAPORTE Jocelyne (pouvoir à Jean-Marie ROBERT) et BOISSON Isabelle (pouvoir à Pierre THIÉBAUT).

**SECRETAIRE** : Laurence PEGUILLET

#### LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :

- Que le repas aura lieu le vendredi 11 Novembre à midi dans les mêmes conditions que les années précédentes :
  - o Gratuit pour les aînés, les employés municipaux en activité ou en retraite, les élus et les membres du CCAS.
  - o Demi-tarif, soit 12.50 € pour les référents, les membres des commissions et les présidents d'association.
  - o Plein-tarif, soit 25 € pour les conjoints et invités.
- De signer une convention de prestations de services avec la Médiathèque de la Plaine Jurassienne dans le cadre des TAP. Le coût de la prestation sera de 25 € l'heure (déplacement et matériel compris).
- De faire un don de 50 € pour le TELETHON 2016.
- D'annuler la procédure de mise en demeure de payer à l'encontre de la Société Lombard et Guerin Gestion et que la somme à régulariser d'un montant de 4 418.65 € concernant des créances de 2013 et 2014 sera prise en charge comme suit :
  - o 2 209.325 € à payer par la commune de Longwy sur le Doubs
  - o 2 209.325 € à payer par la Société Lombard et Guerin Gestion
- De verser une indemnité forfaitaire d'un montant de 50 € pour le transport du matériel et de rembourser les frais d'électricité pour le branchement électrique des arches gonflables pour un montant de 30 € aux habitants de la commune.
- De fixer le prix du stère à 6 € pour la saison d'affouage 2016/2017. Les inscriptions auront lieu à la mairie (aux heures habituelles d'ouverture au public) du 17 octobre au 31 octobre 2016.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC 1 ABSTENTION ET 14 VOIX POUR DÉCIDE :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes dans le cadre de l'application de la loi NOTRE.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22h10.

*Le Maire*



**Pierre THIÉBAUT**